

# QUE FAIRE DE MES DÉCHETS ?

Pôle Territorial du Mortainais



## ● LES DÉCHETS MÉNAGERS RECYCLABLES ?

**Emballages** (hors verre)  
et papiers



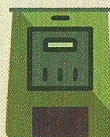
Colonnes jaunes ou bleues situées sur votre commune.

**Emballages verre**



Colonnes situées sur votre commune.

**Déchets organiques**



Sur votre tas de compost ou dans un composteur ou lombricomposteur.

La collectivité met à disposition des composteurs : 400 litres (20 €), 600 litres (30 €) et 800 litres (40 €).

## ● LES DÉCHETS MÉNAGERS NON RECYCLABLES ?

**Ordures ménagères résiduelles**



**Sac translucide**

A déposer devant votre habitation ou en bout de chemin après 18h la veille du jour de collecte.

Sac fourni par la collectivité, disponible en mairie ou au pôle territorial du Mortainais.\*

## ● TOUS LES AUTRES DÉCHETS ? A DÉPOSER EN DÉCHÈTERIE\*

	<b>Mortain</b> ZA de la Corbière	<b>Sourdeval</b> ZA de l'Yeuseult route de Gathemo	<b>St-Cyr du Bailleur</b> La rivière CD - 36 axe de Barenton - Le Teilleul
<b>Lundi</b>	14h-18h	14h-18h	9h-12h
<b>Mardi</b>	Fermée		Fermée
<b>Mercredi</b>	14h-18h	Fermée	14h-18h
<b>Jeudi</b>		9h-12h	
<b>Vendredi</b>	Fermée	14h-18h	9h-12h
<b>Samedi</b>	9h-12h et 13h-16h	14h-17h	

\*merci de vous munir d'un justificatif de domicile

